



0 520700 318125

Quotidien National  
T.M. : 74 919☎ : 01 49 22 72 72  
L.M. : 331 000

JEUDI 22 FÉVRIER 2007

l'Humanité

# Le foot face à l'argent sale

**AFFAIRES** - Alors que les fonds apportés par le repreneur de l'OM font débat, les instances de contrôle du ballon rond pourraient être renforcées.

« **J**e n'ai pas eu, à l'heure actuelle, connaissance d'une quelconque enquête me concernant. J'ai pris la peine de rencontrer personnellement les principales institutions du football français. Je leur ai proposé de leur fournir les informations qu'elles jugeraient utiles sur l'opération de reprise de l'Olympique de Marseille. » Jack Kachkar, futur patron de l'OM, reste serein, alors que *le Figaro* a dévoilé hier qu'une « cellule de renseignements financiers au cœur du dispositif français contre le blanchiment d'argent » se pencherait sur la provenance des fonds utilisés dans cette opération.

Depuis le rapport d'activité 2003 du Service central de prévention de la corruption, l'argent sale est au cœur des préoccupations dans le foot français. Alors que les reprises de clubs se multiplient en Europe, notamment en Angleterre, avec souvent des interrogations sur l'origine des

fonds, quel intérêt y a-t-il à contrôler une équipe d'élite ? Noël Pons, auteur de *Cols blancs et mains sales* (1), répond. En maîtrisant les flux d'un club, le criminel « poursuit ses crimes sous couvert de cette activité (paris, jeux, enlèvements), récupère des hommes de main performants chez les supporters excités, met la main sur des opportunités financières nouvelles (achats et ventes de joueurs, sponsoring et financement de la publicité), enfin, recycle des fonds d'activités criminelles ». Quand l'opération se réalise à l'étranger, c'est carrément le « jackpot » : en plus du blanchiment d'argent, cela permet aussi de « protéger le patrimoine acquis de manière un peu rapide ». L'origine de la fortune de Jack Kachkar pose justement problème.

Que peut faire le foot français ? Jean-Pierre Hugues, de la Ligue de foot pro : « Nous avons la Direction nationale de contrôle de gestion (DNCG). Elle s'assure

que la vie financière d'un club n'a pas d'incidence sur sa vie sportive, en évitant de voir des clubs en quasi-faillite en milieu de saison ou recruter sans en avoir les moyens. Mais elle n'est pas chargée d'étudier la provenance des fonds des repreneurs. Pour cela, il existe d'autres officines judiciaires ou d'État. »

D'où l'une des préconisations du rapport parlementaire Juillot rendu mardi : renforcer les compétences de la DNCG en matière de lutte contre les fraudes ou de suivi des opérations de transferts. En attendant peut-être une agence de transparence des flux financiers dans le sport professionnel, demandée par des eurodéputés...

**Stéphane Guérard**

(1) *Cols blancs et mains sales*, Éditions Odile Jacob, 320 pages, 22,90 euros.